

## Crise de l'eau – Plan de préconisations en EPS

### « Conduites à tenir »

#### Éléments contextuels :

La pénurie d'eau impacte la vie sur l'île, la vie des établissements de l'académie et ne constitue pas une problématique spécifique aux enseignants EPS

Les espaces de [Santé Publique France](#) et de [ARS Mayotte](#) n'apportent pas d'informations-recommandations à l'égard de la pratique physique en contexte de pénurie d'eau, ni en contexte de pénurie d'eau en milieu tropical. Aussi les analyses et recommandations qui suivent activent des principes de « bon sens » et de responsabilités collectives. Elles placent l'intérêt et le bien être des élèves au-dessus de tout. Elles sont le résultat d'un cycle de consultations, concertations auprès d'acteurs institutionnels, professionnels, médicaux, syndicaux.

Problématiques auxquelles les élèves, les personnels sont confrontés en situation de pénurie d'eau

- Sanitaire : conséquences associées au manque d'hygiène corporelle
- Satisfaction de besoins primaires et physiologiques = Boire
- Sociale et civique si les populations venaient à lutter pour se procurer de l'eau.

Ces problématiques sont renforcées sur un territoire situé en milieu tropical au regard des températures moyennes et taux d'humidité observés.

L'activité physique est fondamentale dans le développement de la personne et constitue un levier essentiel dans les politiques de santé publique. Pour autant, aussi modérée soit-elle, pour qu'elle conserve les attributs et bénéfices physiologiques et mentaux qui sont les siens, l'activité physique appellera des besoins en eau liés à l'hydratation et à la toilette post activité.

Concernant la toilette, sans être inexistante en fin de séance, peu d'enseignants font le choix de la douche pour leurs élèves mais sans possibilité offerte de le faire une fois chez soi, les risques de dégradations sanitaires existent.

En situation de crise, sans possibilité d'avoir ce temps de toilette au domicile, ce qui préside au choix évolue et l'intégration d'un temps de douche est fortement recommandée **à la condition que**

- l'établissement soit situé sur le chemin de l'eau
- les analyses (ARS) de l'eau l'autorisent
- l'établissement soit doté en quantité suffisante de douches et que ces dernières fonctionnent.

## Recommandations en matière d'enseignement de l'EPS en période de pénurie d'eau

- Situation n°1 = Etablissements ne subissant aucune coupure et disposant d'eau potable

- **R1.1** : → EPS "Pleine"
- **R1.2** : → La distribution de gourde en début d'année sera préférée à la distribution répétée de bouteilles d'eau.

- Situation n°2 = Etablissements ne disposant pas d'eau potable

- **R2.1** → dotation préfectorale **pour chaque élève** ayant cours d'EPS dans sa journée = **2L/jour**
- **R2.2** → pratique physique douce, à faible coût énergétique. Cela s'applique à tous les contextes qui mobilisent les enseignants EPS et leurs élèves, cours eps – AS – sections, options, Eppcs.
  - Des aménagements peuvent être recherchés sur les différents CA tant qu'ils ne détournent pas de la logique profonde de l'activité ou du champ d'apprentissage.
  - Certaines activités de type balistiques peuvent s'avérer particulièrement adaptées, citons pour illustration ; pétanque, fléchette, disc golf, sarbacane ... Elles engagent les élèves sur une logique interne singulière, mobilisent des ressources qui le sont tout autant et en ce sens peuvent constituer un 6<sup>ème</sup> champ d'apprentissage. Elles appellent des contenus d'enseignement dédiés.
- **R2.3** → Les enseignants privilégieront les activités qui peuvent s'exercer en milieu ombragé.
- **R2.4** → Les séances intègrent un temps douche (si les conditions matérielles et sanitaires décrites en page 1 se vérifient)

- Situation n°3 = Etablissements sans eau potable non dotés en eau à la hauteur des besoins mentionnés en situation n° 2

- **R3.1** → les cours d'Eps - AS - Section, option, Eppcs ne sont pas dispensés.

-Situation n°4 = Il existe des établissements pour lesquels l'accès à l'eau se vérifie sur une partie de la journée scolaire et pas sur sa totalité.

- **R4.1** → En concertation avec les équipes de direction et suivant les possibilités existantes, positionnement des cours eps sur les temps scolaires où l'eau est présente.

Pour l'inspection pédagogique régionale EPS de l'académie de Mayotte,

Philippe Cachat